

# PLAN LOCAL d'URBANISME

Arrêté

## Aspach-le-Bas



### 5a.3. Notice réseaux d'eau, d'assainissement et élimination des déchets

ÉLABORATION

Vu pour être annexé au PLU arrêté le 15 juin 2021



Le Maire  
Maurice LEMBLE



Juin 2021



## 1. Alimentation en eau potable

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Vallée de la Doller approvisionne 9 communes, dont Aspach-le-Bas, en eau potable, pour une population d'environ 13 000 habitants.

Les missions du service de l'eau portent sur :

- la collecte de l'eau brute et son traitement de potabilisation, le cas échéant,
- la maintenance et l'exploitation des stations de pompage et des réservoirs,
- l'entretien des réseaux de distribution,
- l'entretien des compteurs,
- le comptage et la facturation de l'eau consommée,
- les études et le suivi des travaux d'extension et de renouvellement des réseaux et ouvrages.

C'est sur le territoire de la commune de Guewenheim, au bord de la Doller que se situent la zone de captage, les puits, et les installations de pompages de l'eau vers les réservoirs et le réseau. Quatre forages sollicitant l'aquifère des alluvions de la Doller, se situent dans la zone de captage délimitée au Sud par la RN466, à l'Est par la CD34, au Nord par la Doller et à l'Ouest par la limite du ban communal de Sentheim.

Les installations techniques ont une capacité de production de 300m<sup>3</sup>/heure. Après neutralisation et traitement, l'eau est pompée vers les réservoirs de Guewenheim d'une capacité de 1500 m<sup>3</sup> et Mortzwiller d'une capacité de 500 m<sup>3</sup>. Quelques 150 kilomètres de conduites principales avec des diamètres variant de 80 à 300mm assurent la circulation de l'eau potable depuis les réservoirs vers les 11 communes. Ce réseau contribue aussi à la protection incendie grâce à plus de 600 bornes d'incendie réparties dans les communes.

L'eau des quatre puits est de très bonne qualité physico-chimique, douce et faiblement minéralisée. Elle respecte parfaitement les normes de potabilité ainsi de l'attestent les analyses. Cependant elle présente une agressivité vis-à-vis du carbonate de calcium ce qui nécessite un traitement par neutralisation. L'eau brute présente une teneur de gaz carbonique agressif de 20mg, un PH de 6,5 et une dureté en degré français de 5. Après traitement par passage sur filtre de Carbonate de Calcium (Neutralite ou calcaire marin) le CO<sub>2</sub> agressif est neutralisé, le PH passe à 8,05 et la dureté de l'eau à 10 degrés français.

La faible épaisseur du recouvrement limono-argileux du champ captant expose la ressource à une certaine vulnérabilité par rapport aux contaminations de surface. Afin de conserver la qualité bactériologique dans le réseau et selon la norme en vigueur, le SIAEP traite l'eau par désinfection au bioxyde de chlore.

## 2. Assainissement

Le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller (SMABVD), regroupant les communes d'Aspach-le-Bas, Aspach-Michelbach, Burnhaupt-le-Bas, Burnhaupt-le-Haut, Schweighouse-Thann, Galfingue et Heimsbrunn, est chargé localement de la collecte des

eaux usées et de la gestion des réseaux d'assainissement. L'exploitation de ces réseaux a été confiée à la Suez-Environnement par le syndicat, dans le cadre d'un contrat d'affermage.

Le réseau intercommunal est connecté à la station d'épuration de l'agglomération mulhousienne à Sausheim qui traite les effluents domestiques de 22 communes ainsi que les eaux usées produites plusieurs industries de l'agglomération.

Cette station d'épuration intercommunale, mise en service en 2005 dans sa configuration actuelle, est gérée par le SIVOM de l'agglomération mulhousienne. Son exploitation a été confiée à Véolia.

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

<b>Type d'ouvrage</b>	Boues activées, traitement de l'azote et du phosphore
<b>Milieu récepteur</b>	Grand canal d'alsace - bief de Kembs à Neuf-Brisach
<b>Volume moyen journalier (m<sup>3</sup>)</b>	83400
<b>Débit horaire de pointe (m<sup>3</sup>/heure)</b>	6950
<b>Capacité réglementaire (Equivalents-habitant)</b>	490000
<b>Débit de référence (m<sup>3</sup> jour)</b>	136200

Source : Système d'Information sur l'Eau Rhin-Meuse

Les conditions de fonctionnement de l'ouvrage sont jugées satisfaisantes. Les boues de station sont incinérées.

### 3. Traitement des déchets

Les Communautés de Communes de Cernay et Environs et du Pays de Thann ont transféré leur compétence d'élimination des ordures ménagères au Syndicat Mixte de Thann Cernay, dit SMTC, créé le 1er janvier 2011. Le SMTC regroupe aujourd'hui la Communauté de Communes de Thann Cernay et les deux communes de Burnhaupt le Bas et de Burnhaupt - le Haut.

Le SMTC est compétent pour la collecte, le tri, la gestion de déchèterie, le transport et le traitement des déchets ménagers (ce dernier volet étant subdélégué au Syndicat Mixte du Secteur 4, dit SM4).

Sur Aspach-le-Bas, la collecte des déchets s'organise selon les modalités suivantes :

- les bio-déchets sont collectés deux fois par semaine,
- les ordures ménagères ainsi que les emballages recyclables sont collectés tous les quinze jours,
- Les objets en verre sont collectés régulièrement via des conteneurs d'apport volontaire (rue de la Station).

Les déchets sont acheminés vers le centre d'Aspach-le-Haut. Les déchets traités sont ensuite acheminés vers le centre d'incinération de Sausheim ou Colmar afin d'être valorisés énergétiquement.

Les habitants d'Aspach-le-Bas peuvent se déplacer vers la déchèterie d'Aspach-le-Haut afin d'y déposer tout déchet d'équipement électrique, électronique, petit électroménager,...

